



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par les arrêtés N°3A/2024/0946-1284-1285-1278/176 du 18 avril 2024, le Ministre du Travail a autorisé

la société LUXLEV Location SA à exploiter, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, quatre nacelles de la marque MANITOU, type MANGO 12, numéros de construction MAN00000E01126980, MAN00000C01125790, MAN00000P01127423 et MAN00000V01126178.

Les arrêtés ministériels ont été déposés au service écologique de la commune de Pétange et pourront y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 25 avril 2024 au 4 juin 2024 inclus).

Pétange, le 24 avril 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,